

LA CHARTE DES EMPLOYEURS

POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE



TABLE
RONDE | affaires &
éducation

FCCQ

En tant qu'employeur qui soutient la persévérance scolaire, nous nous engageons à mettre en place les meilleures pratiques applicables à notre milieu de travail afin de favoriser la réussite éducative de nos employés poursuivant des études, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Le tout se fera en assurant le respect des conditions de travail en vigueur au sein de notre entreprise.

Nous croyons à l'importance que les employeurs s'impliquent dans les démarches de formation des travailleurs de tous âges et que le rehaussement des compétences est un investissement important, autant pour l'entreprise que pour le futur de nos employés.

s'engage à

1. **S'assurer que l'horaire de travail est adapté aux besoins des employés-étudiants.**
2. **Prévoir un temps de repos suffisant entre une période de travail et une journée d'apprentissage.**
3. **Encourager la poursuite des études jusqu'à l'obtention du diplôme, ou de la qualification visée.**
4. **Prévoir des mécanismes de rétroaction avec l'employé-étudiant quant au succès de sa conciliation études-travail.**
5. **Faire connaître à l'employé-étudiant nos engagements en matière de persévérance scolaire et ce que cela signifie pour lui.**

(Signature d'un membre de la direction de l'entreprise)
